



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 19

Réunion du mardi 03 décembre 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – JEREMIASCH – LAWSON – ORTUNO – GODEFROY – LANOIX

Excusés : MM. MARTIN – DJELLAL

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

LOUVRES – STADE SYLVAIN BARISEL – NNI 95 351 01 02

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 26/02/2014.

Installations visitées par M. FEBVAY et ANDRIEU le 20/03/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- . Plan du terrain à l'échelle.
- . Plan côté des vestiaires
- . Rapport de visite du 20/03/2019

Elle constate qu'il manque au dossier l'attestation de capacité et les tests in situ.

En l'absence de ces documents, la Commission ne peut prononcer le confirmation de classement de l'installation.

Elle demande à la Mairie de lui transmettre une attestation de capacité inférieure à 300 places et les tests in situ pour permettre de finaliser le dossier de classement.

1.3. Changements de niveau de classement

COUBRON – STADE REMOND ROUSSEAU – NNI 93 015 01 02

Cette installation était classé en niveau 6s jusqu'au 30/06/2018 puis en niveau FOOT A11 SYE PROVISoire jusqu'au 23/01/2020.

Installations visitées par M. ORTUNO le 18/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- . Tests in-situ du 13/05/2019 ;
- . Attestation de capacité du 18/11/2019.
- . Plan du terrain à l'échelle 1/200^{ème}.
- . Plan côté des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau 6 SYE jusqu'au 03/12/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

SAINT THIBAUT DES VIGNES – STADE JAMES RUZZANTE – NNI 77438 01 01

Cette installation est classé en niveau 6 jusqu'au 03/02/2021.

Installations visitées par M. GODEFROY le 23/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- . Plan du terrain ;
- . Plan côté des vestiaires ;
- . A.O.P. du 15/10/2019
- . Rapport de visite de M. GODEFROY ;

En l'absence des tests in situ et au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 03/06/2019.

La Commission demande à la Ville de transmettre les tests in situ une fois que ceux-ci auront été réalisés.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour saisie du classement dans Foot2000.

LA COURNEUVE - STADE GEO ANDRE N° 2 – NNI 93 027 04 02

Cette installation était classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 01/09/2019.

Installations visitées par M. ORTUNO le 18/07/2019.

Ce terrain ne peut plus accueillir de compétitions à 11 et est utilisé uniquement pour une pratique à 8.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau FOOTA8 sy et des documents transmis :

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le changement de niveau et le classement de l'installation en Niveau AFOOT8 sy jusqu'au 03/12/2029.

LOGNES – STADE DU PARC DES SPORTS DU SEGRAIS 2 – NNI 77 258 02 02

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 14/06/2021.

Installations visitées le lundi 02 décembre 2019 dans le cadre de travaux de rénovation : pose d'un gazon synthétique à la place du gazon naturel, pose de nouveaux bancs de touche et d'une nouvelle main courante.

En l'absence des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 03/06/2019.

La Commission demande à la Ville de transmettre les tests in situ une fois que ceux-ci auront été réalisés.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour saisie du classement dans Foot2000.

VILLETANEUSE – STADE BERNARD LAMA – NNI 93 079 02 01

Cette installation était classé en niveau 5sy jusqu'au 10/12/2009 et n'a pas eu de classement depuis cette date.

Installations visitées par M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. le jeudi 28 novembre 2019.

Dans l'attente des documents permettant prononcer le classement (tests in situ, plan de situation du terrain, plan du terrain à l'échelle 1/200^{ème}, plan côté des vestiaires, attestation de capacité ou A.O.P. et tests in situ), la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en Niveau FOOT A11SYE provisoire jusqu'au 03/06/2019.

La Commission demande à la Ville de transmettre l'ensemble des documents cités supra pour permettre de finaliser le dossier de classement.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour saisie du classement dans Foot2000.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

VILLEMOMBLE – STADE CLAUDE RIPERT – NNI 93 077 02 01

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 05/11/2019.

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 05/11/2019.

Total des points : 6276 lux

Eclairage moyen : 251 lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport E min/E max : 0,47

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/12/2021.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

SAINT MAUR DES FOSSES – STADE ADOLPHE CHERON – NNI 94 068 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 20/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 20/11/2019.

Mesures relevées par M. JEREMIASCH le 20/11/2019.

Total des points : 10564 lux

Eclairage moyen : 423 lux

Facteur d'uniformité : 0,84

Rapport E min/E max : 0,69

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 20/12/2020.

SAINT OUEN – STADE BAUER – NNI 93 070 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 18/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 05/10/2019.

Mesures relevées par M.JEREMIASCH le 05/11//2019.

Total des points : 10571 lux

Eclairage moyen : 423 lux

Facteur d'uniformité : 0,71

Rapport E min/E max : 0,55

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 18/12/2020.

NOGENT SUR MARNE – STADE SOUS LA LUNE ALAIN MIMOUN – 94 052 01 01

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E3 jusqu'au 22/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 15/11/2019.

Mesures relevées par M. MARTIN le 15/11//2019.

Total des points : 9976 lux

Eclairage moyen : 399 lux

Facteur d'uniformité : 0,92

Rapport E min/E max : 0,97

La C.R.T.I.S propose une confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 20/12/2020.

2.3 – Avis Préalable Eclairage

SAINT PATHUS – COMPLEXE SPORTIF H. PLUVINAGE N° 1 – NNI 77 430 01 01

La Commission prend connaissance de la **Demande d'avis préalable pour un éclairage** et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour **un niveau E5**.

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

LOGNES – GYMNASSE DE LA FRATERNITE – NNI 77 258 99 01

Le contrôle de l'éclairage du gymnase susnommé a été effectué jeudi 12 septembre 2019 à 21h00. Etaient présents M. MEUNIER de la Mairie de LOGNES et M. le Président du club SENGOL.

Il a été constaté par le Contrôleur de la C.R.T.I.S. M. GODEFROY que des réglages étaient nécessaires pour un classement minimum en catégorie EFUTSAL 2 (Compétitions Régionales). L'éclairage moyen horizontal à maintenir est de 400 lux, le facteur d'uniformité $\geq 0,6$; le rapport $E_{\min} / E_{\max} \geq 0,4$. Un nouveau contrôle sera nécessaire pour entériner le classement de l'éclairage de ce gymnase.

LAGNY SUR MARNE – STADE CHAMPS TORTU 2 – NNI 77 243 02 02

La C.R.T.I.S. est toujours dans l'attente de recevoir l'Arrêté d'Ouverture au Public du terrain susnommé, ou une attestation de capacité inférieure à 300 personnes. Par ailleurs, la Commission demande à la Ville de LAGNY/S/MARNE un engagement sur la réalisation des travaux demandés derrière un but, le dégagement étant inférieur à 6 mètres par rapport à la ligne de but.

PARIS – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 75 112 05 01

Courriel de MACCABI PARIS demandant des précisions pour obtenir un classement de l'éclairage en niveau E3.

Pour prétendre à un classement E3 de l'éclairage, il est nécessaire de procéder à une révision des projecteurs, de changer les lampes défaillantes et revoir leur orientation.

PARIS – STADE LA TOUR AUX PARACHUTES – NNI 75 113 04 01

M. LANOIX de la C.R.T.I.S. visitera les installations le mardi 10 décembre 2019 à 10 h 00 pour un classement. La C.R.T.I.S. demande de mettre en configuration les installations pour un match officiel et le libre accès aux vestiaires.

FRANCONVILLE – STADE JEAN ROLAND 1 – NNI 95 252 01 01

M. ORTUNO de la C.R.T.I.S. effectuera le contrôle de l'éclairage du terrain susnommé dans le cadre de confirmation de classement le 09 décembre 2019 à 18 h 00. Merci de bien vouloir marquer les 25 points de contrôle.

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

AUBERVILLIERS – STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 93 001 02 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. :

- . les tests in-situ du 25/11/2019 ;
- . l'attestation de capacité inférieur à 300 places.

SAINT BRICE SOUS FORET – STADE LEON GRAFFIN 1 – NNI 95 539 01 01

La C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. :

- . le P.V. de la Commission Départementale de Sécurité ;
- . l'Arrêté d'ouverture au public du Stade.